



Ordre National des Pharmaciens

Conseils Centraux A, C, D et E

29 avril 2009

Risque de pandémie grippale d'origine porcine

La vigilance du pharmacien

Conduite à tenir

Le contexte et la situation actuelle de risque de pandémie peuvent évoluer à tout moment, il est **INDISPENSABLE** de :

1 -se tenir régulièrement informé à partir des canaux officiels d'information, (www.sante-sports.gouv.fr ou 0825.302.302)

2 - rappeler et appliquer les conseils classiques d'hygiène : lavage fréquent des mains, mouchoirs à usage unique, éviter les contacts inutiles...

3 - rassurer les patients dans des termes simples, non alarmistes

4-orienter les voyageurs vers le site du Ministère des Affaires Etrangères (www.diplomatie.gouv.fr)

5 - ne pas céder à la demande spontanée des patients demandant des traitements : Tamiflu® (Oseltamivir) et Relenza® (Zanamivir) sont des médicaments de liste I nécessitant une ordonnance pour la dispensation

6-mettre en garde le public contre les risques de contre façon liés à l'achat de médicaments sur Internet.

7- rappeler aux patients la place de ces médicaments dans l'arsenal thérapeutique (curatif)

8- ne pas constituer des stocks d'anticipation d'antiviraux : des réserves en quantité suffisante ont été faites et seront distribuées à la demande des autorités dès que nécessaire.

Les pharmaciens sont habilités à vendre les masques chirurgicaux ou de type FFP2 utilisables en cas de pandémie.

Les grossistes- répartiteurs sont solidaires des officinaux, mais ne disposent pas couramment de stocks importants d'antiviraux.

En cas de déclenchement de plan pandémique par les autorités (niveau 5*), le circuit pharmaceutique sera alimenté en masques et médicaments antiviraux provenant des stocks gouvernementaux. Ils seront délivrés gratuitement sur prescription aux patients contaminés.

Jean-Charles TELLIER
Président section A

Jean-Luc DELMAS
Président section C

Jérôme PARESYS-BARBIER
Président section D

Norbert SCAGLIOLA
Président section E

**échelle d'alerte de l'OMS niveau 4 : montée en puissance du risque pandémique, niveau 5 : pandémie imminente, niveau 6 : pandémie officiellement déclarée*